

## Règlement spécifique au Challenge des Collèges et Lycées Boucles de Gayant 2019 – 5 km

**Art. 20 :** Se référer aux articles du règlement des Boucles de Gayant.

**Art. 21 :** Le challenge des collèges et lycées est réservé aux établissements scolaires douaisiens (élèves nés en 2005 et avant).

**Art. 22 :** Chaque collège ou lycée donnera un nom significatif à son équipe.

**Art. 23 :** Les inscriptions se feront sur liste collective à rendre avant le 10 mai 2019.  
**L'inscription est gratuite.**

**Art. 24 :** Les dossards pourront être retirés à la Direction des sports dès le lundi 27 mai 2019.

**Art. 25 :** Deux types de classements seront établis :

- Classement par points, sur les cinq premiers de chaque école (par catégories « collège » et « lycée » et par addition des places). En cas d'égalité entre deux équipes, c'est le cinquième coureur le mieux classé qui fera gagner son équipe.

CHALLENGE SCOLAIRE (5 km)			
Collèges		Lycées	
1 <sup>er</sup>	200 € en Bon d'Achat	1 <sup>er</sup>	200 € en Bon d'Achat
2 <sup>ème</sup>	100 € en Bon d'Achat	2 <sup>ème</sup>	100 € en Bon d'Achat

- Classement de la participation, par établissement au pourcentage d'élèves de l'école ayant participé : (toutes catégories confondues) : ce classement par équipe sera établi en fonction du nombre de coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée (deux classements : un pour les collèges et un pour les lycées). Un bon d'achat de 150€ sera remis au collège et au lycée le plus représenté.

**Art. 26 :** Chaque participant pourra cumuler les récompenses du challenge des collèges et lycées avec celles du classement général.